

PLANS & TERMES DE GARANTIE PERFORMANCE MARINE

POUR EMBARCATIONS DE PLAISANCE SEULEMENT

	Mécanique	Coque	Gel Coat	Électronique	Accessoires	Remorque
Neuf	5 ans	5 ans	1 an	1 an	1 an	1 an
5 ans et moins	2 ans / 200h	1 an	N/A	30 jours	30 jours	60 jours
10 ans et moins	60 jours / 40h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Plus de 10 ans	30 jours / 20h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

La garantie mécanique PERFORMANCE MARINE **ne couvre pas** les embarcations de
« Haute-Performance », ni les unités de propulsion
IPS (VOLVO) et ZEUS (MERCUISER)

*** Seules les garanties des manufacturiers s'appliquent ***

La garantie PERFORMANCE MARINE **mécanique** pour embarcations de
« Haute-Performance » usagées est limitée à **30 jours moteur seulement** ou le résiduel de
la couverture offerte par le manufacturier.

*** Les dommages dus à une mauvaise utilisation ou à un entretien
déficient ou insuffisant ne sont pas garantis ***

*** La garantie Performance Marine débute à la livraison de l'embarcation***

*** La garantie ne couvre pas les manutentions des bateaux, transports,
sorties et remises à l'eau, frais de déplacement des techniciens ***



ITEMS COUVERTS

Moteur : Bloc-moteur, vilebrequin + coussins, arbre à came + coussins, bielles + coussins, pistons + segments, pompe de pression d'huile moteur, chaîne d'entraînement, tête-moteur + guides de valves, valves + ressorts, poussoirs, tiges, culbuteurs, joints de culasse.

Injection : Module de contrôle, injecteurs, régulateur de pression, capteurs, pompe à essence.

Transmission: Disques d'embrayage + plaques + tambours, trains planétaires, **et V-Drives** pompes de pression d'huile, roulements à billes, boîtier de contrôle (valve body) + pompe et cylindre de « trim ».

Propulsion : Engrenages, roulements à billes, système d'embrayage à friction, arbre d'entraînement + joints universels.

Électricité : Démarreur, alternateur, contact d'ignition, Module de Contrôle (ECM).

Accessoires : GPS et Radar.

Remorque : Maître-cylindre de freins, cylindre de roue + étriers et roulements à billes.

La garantie Performance Marine couvre les pièces et la main-d'œuvre pour les items énumérés ci-dessus seulement.



PIÈCES NON COUVERTES PAR NOTRE GARANTIE

- EXCLUSIONS :**
- Segments + joints des unités de propulsion, moteur et transmission sauf si requis lors d'une réparation en garantie;
 - Tubulures d'admission et d'échappement;
 - Système d'échappement, silencieux et catalyseurs;
 - Système de refroidissement : pompe à eau (pression + circulation);
 - Échangeur de chaleur et durites;
 - Courroies de distribution et d'entraînement;
 - Les soufflets « Bellows »;
 - Éléments du système de direction;
 - Bougies, fils de bougies, chapeau de distribution, rotor, bobines d'allumage;
 - Huiles : moteur, transmission (Drives) + filtres;
 - Antigels pour système de refroidissement;
 - Batteries (la garantie est limitée à celle du fabricant de la batterie, au pro-rata);

REMARQUE : essieux, roues et pneus, suspension à ressorts, treuil et cordages, chaînes et câbles de sécurité, plaquettes, sabots, tambours et disques de freins, système d'amortisseur pour le maître-cylindre de freins, rouleaux et berceaux, diabolos et tapis de diabolos, garnitures et lumières.

- N.B :**
- La garantie de la coque se limite à la délamination de la structure.
 - La garantie ne couvre pas les manutentions des bateaux, transports, sorties et remises à l'eau, frais de déplacement des techniciens.
 - La garantie ne couvre pas les dommages causés par un usage abusif et la surchauffe du moteur ou de la transmission.

LA GARANTIE PERFORMANCE MARINE N'EST PAS TRANSFÉRABLE